



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



146^e ASSEMBLÉE DE L'UIP
المنامة، البحرين
MANAMA, BAHREÏN
11-15 MARS 2023 - ١٥-١١ مارس ٢٠٢٣

146^e Assemblée de l'UIP Manama (11-15 mars 2023)

L'appel du Sahel : une réponse mondiale Série de réunions sur la lutte contre le terrorisme

Atténuer l'impact de la menace sécuritaire en renforçant la résilience au Sahel

Samedi 11 mars 2023, 14 h 30 -17 h 30
Grand Hall E (EWB)

Note d'orientation

1. Introduction

En dépit de l'action menée à l'échelle mondiale pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, la région du Sahel continue de faire face à une détérioration de la situation qui a atteint une ampleur sans précédent ces dernières années. Cette dégradation menace non seulement les populations du Sahel, mais également le statut d'État des pays de la région. Le Sahel est devenu une zone de repli et de redéploiement pour les réseaux de groupes terroristes et la criminalité organisée. Conjuguée aux autres problèmes sociaux, politiques, économiques, environnementaux et idéologiques, cette situation empêche la région et les pays voisins d'instaurer la paix et la sécurité. Les difficultés auxquelles le Sahel se heurte aujourd'hui exigent une stratégie de lutte antiterroriste efficace dans le cadre d'une approche multidimensionnelle et une plus grande attention portée aux mesures préventives.

À l'issue du premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme (septembre 2021, Vienne, Autriche), une déclaration conjointe – *L'Appel du Sahel* – a été publiée et un Plan d'action élaboré. Le plan prévoit une série de cinq réunions pour discuter des différents défis auxquels se heurte le Sahel afin d'examiner les cinq principaux domaines nécessitant un appui en vue d'élaborer une stratégie antiterroriste efficace et durable. Ces cinq domaines clés sont les suivants : l'environnement (débatu lors de la 145^e Assemblée de l'UIP), les populations locales (débatu en Algérie), la sécurité, l'éducation et le développement. Chaque domaine sera examiné en s'intéressant aux préoccupations des populations, des États et de la région.

L'objectif de ces réunions est de formuler des recommandations propres à chaque domaine, qui seront présentées lors du deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme en 2023. À l'issue du Sommet, les recommandations déboucheront sur des activités destinées à favoriser le développement humain des populations du Sahel, à diminuer la prévalence du terrorisme et de la criminalité organisée et à attirer davantage l'attention de la communauté internationale sur les besoins et les difficultés de la région du Sahel. L'objectif final est de disposer de mécanismes parlementaires durables de suivi, de coordination et d'évaluation permettant de soutenir les efforts mondiaux de protection des pays du Sahel en tenant compte des besoins des populations de la région.

F

#IPU146

2. Contexte

Au cours des 20 dernières années, les parlementaires du monde entier se sont tout particulièrement penchés sur le terrorisme et, depuis 1996, l'UIP a adopté 12 résolutions sur cette question. Ces résolutions insistent sur l'importance de la coopération avec les institutions compétentes des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre des résolutions et stratégies onusiennes, notamment la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU. Les Parlements membres de l'UIP ont adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle ils promeuvent cette Stratégie et s'engagent à fournir l'appui législatif nécessaire à la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'ONU.

Depuis 2016, l'UIP renforce son action afin de sensibiliser l'opinion mondiale aux victimes du terrorisme et, à la 137^e Assemblée de l'UIP, les Parlements membres ont approuvé la création du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en tant que point focal mondial de l'action parlementaire en matière de lutte contre le terrorisme. Constitué de parlementaires possédant une expérience et des connaissances pertinentes, ce Groupe a contribué à la création du Programme de l'UIP de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Par ailleurs, les membres du Groupe consultatif ont désigné la situation au Sahel comme une question prioritaire.

En septembre 2021, l'UIP a organisé à Vienne (Autriche) le premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme. À l'occasion de ce sommet, les parlementaires ont débattu des voies propices à l'avènement de la paix et d'un avenir meilleur pour les victimes du terrorisme, en mettant un accent particulier sur la région du Sahel. Les débats tenus dans le cadre du Sommet ont donné lieu à une déclaration conjointe, *L'Appel du Sahel (L'Appel)*, dans laquelle les parlementaires appellent à soutenir la paix et le développement durable au Sahel. Un bloc parlementaire mixte a été créé pour coordonner les travaux de *L'Appel*. Le bloc comprend l'Union interparlementaire, le Parlement arabe, le Comité interparlementaire du G5 Sahel et l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée. Il coopère aussi étroitement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Le bloc s'est donné comme objectif d'obtenir des résultats concrets en aidant et en soutenant les pays du Sahel dans le cadre d'une démarche globale.

Rédigé dans l'esprit de la Stratégie de l'UIP 2022-2026, qui vise à mettre en place des écosystèmes parlementaires pour la démocratie, *L'Appel* accorde la priorité à l'ensemble des domaines d'action recensés dans la Stratégie, à savoir : paix et sécurité ; démocratie, droits de l'homme, égalité des sexes et participation des jeunes ; changements climatiques ; et développement durable pour tous. Dans le cadre de l'approche écosystémique, l'UIP mettra l'accent sur la mobilisation d'un large éventail de parties prenantes qui influencent les parlements, les parlementaires et l'ensemble de la société. La priorité de *L'appel* consiste à s'assurer que les activités sont dictées par les besoins du Sahel et par les acteurs de la région.

Depuis 2001, les Nations Unies ont adopté de nombreux instruments juridiques, y compris la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies de 2006 (A/RES/60/288) et les résolutions relatives à la mise en œuvre de celle-ci, précisant que les examens législatifs sont essentiels pour appuyer les efforts mondiaux déployés dans la prévention et la lutte contre le terrorisme. Dans la dernière résolution relative à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (75/291), adoptée le 30 juin 2021, l'Assemblée générale a engagé les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales à intensifier leur action pour appliquer la Stratégie sous tous ses aspects de façon intégrée et équilibrée.

Par ailleurs, depuis 1963, la communauté internationale a élaboré 19 conventions et protocoles internationaux et adopté une série de résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU en lien avec le terrorisme. L'ensemble de ces instruments juridiques constitue ce que l'on appelle communément le cadre juridique international contre le terrorisme.

La faible adhésion à ces instruments et leur incorporation limitée dans la législation nationale se traduisent souvent par des insuffisances en matière d'enquêtes, de poursuites et de jugements des actes terroristes. Par conséquent, les États sont encore rarement prêts à s'attaquer effectivement aux menaces terroristes, à traduire les terroristes en justice et à coopérer avec d'autres États conformément au principe de la double incrimination et aux normes relatives aux droits de l'homme.

La Vision stratégique de l'ONU pour l'Afrique 2030 appelle à établir des partenariats plus solides pour accélérer les efforts déployés et prendre des mesures transformatrices afin de soutenir les peuples d'Afrique, notamment les plus vulnérables, ainsi que leurs gouvernements et leurs institutions.

En vue d'aider les États Membres au Sahel à surmonter ces défis, l'ONU a élaboré des programmes d'assistance technique sur mesure ciblant les domaines particulièrement vulnérables aux menaces terroristes qui empêchent les systèmes de justice pénale de répondre efficacement dans ces pays. L'ONU fournit une assistance technique spécialisée aux pays de la région, y compris pour lutter contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes, pour renforcer les capacités des agents spécialisés de justice pénale et des forces de l'ordre à enquêter sur les infractions liées au terrorisme, pour relever les défis liés aux combattants terroristes étrangers et aux personnes rapatriées, pour recueillir des preuves recevables sur le champ de bataille grâce à la coopération des premiers intervenants ainsi que pour promouvoir la coopération et l'entraide judiciaires.

3. Orientation thématique, objectifs et méthodologie

Le terrorisme est devenu le principal facteur d'instabilité au Sahel. La prolifération du terrorisme et sa propagation sont favorisées par de nombreux facteurs tels que les troubles géopolitiques causés par les guerres civiles dans les pays voisins, l'extrémisme violent qui règne actuellement, la pauvreté, le manque d'éducation et la destruction de l'environnement. *L'Appel*, qui porte principalement sur la sécurité de la région, souligne également la nécessité de cibler tous les facteurs qui contribuent à l'instabilité croissante à laquelle sont confrontés les citoyens. Outre son acception traditionnelle, la "sécurité" englobe également, dans le cas présent, des éléments tels que la sécurité humaine, le statut d'État et l'état de droit, qui sont les fondements d'un État fort. *L'Appel* a opté pour ce sens plus large car l'approche trop axée sur la sécurité dite "dure", qui peut être payante sur le champ de bataille, ne permet pas d'endiguer les problèmes sociaux qui sont à l'origine de la violence.

La sécurité humaine est une approche globale centrée sur les personnes qui vise à protéger les droits de l'homme définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme¹, notamment le droit à la vie, à la présomption d'innocence, à un procès devant un tribunal indépendant, ainsi que l'interdiction de l'esclavage, de la traite des esclaves et de la torture. Ces droits sont gravement menacés au Sahel, soit en raison de la menace immédiate de la violence dont sont victimes les populations, soit en raison de la désintégration de l'état de droit et du statut d'État.

Afin de garantir la sécurité et de protéger l'état de droit, l'appareil de sécurité de l'État doit être renforcé. Il convient donc de renforcer le statut d'État ainsi que la capacité matérielle et organisationnelle des pays du Sahel à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Cela contribuera à protéger leurs frontières contre les groupes armés et à accroître leur action auprès de leurs populations respectives. De même, les structures de sécurité doivent opérer dans le respect de leur mandat afin de réduire les dommages collatéraux parmi les civils. Au Sahel, les opérations musclées menées par les militaires ont affaibli la confiance entre les populations civiles et les forces armées, ce qui peut conduire les populations civiles à se radicaliser et déboucher sur de nouvelles opérations violentes, et instaurer ainsi un cercle vicieux.

La guerre civile en Libye a contribué à déstabiliser encore davantage la région et à accroître la pression dans des régions où la gouvernance était déjà fragile. Les sociétés fragiles dans la région du Sahel sont ainsi confrontées à la pression croissante des groupes armés. L'augmentation de la violence a contribué à détériorer les structures de gouvernance des pays du Sahel et, partant, le tissu social au sein de ces pays. L'aggravation des crises sécuritaires a entraîné une perte de confiance des citoyens dans leur gouvernement, donnant lieu à des coups d'État dans de nombreux pays de la région. Ces coups d'État ont conduit à un isolement sur la scène internationale dans certains cas et à l'abandon des opérations de sécurité et des initiatives régionales destinées à remédier aux crises. Cette situation, dans une région où la plupart des groupes armés opèrent par-delà les frontières, a pour effet de réduire encore davantage les possibilités de coopération au niveau régional.

¹ <https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights>

Pour comprendre la situation sécuritaire au Sahel, il faut s'intéresser aux principaux acteurs locaux qui opèrent dans la région. Parmi ces acteurs figurent les forces nationales de sécurité et de police, des groupes terroristes, des organisations criminelles, des groupes séparatistes, ainsi que des milices qui se sont constituées au niveau local pour protéger les populations.

Malgré la présence de plusieurs forces de sécurité régionales et internationales sur le terrain, les tentatives menées par la communauté internationale pour améliorer la situation au Sahel n'ont pour l'instant pas produit les résultats escomptés. Afin d'obtenir des résultats durables sur le terrain qui soient profitables aux citoyens des pays du Sahel, l'UIP, conformément à sa Stratégie 2022-2026, entend renforcer la capacité d'action et les fonctions budgétaire, législative et de contrôle de ses Parlements membres dans la région, lesquels constituent les principales forces démocratiques locales et qui, en tant que représentants du peuple, sont à même d'insuffler des changements concrets.

La réunion-débat rassemblera des parlementaires, des représentants des institutions compétentes des Nations Unies, des représentants d'organisations de la société civile et des spécialistes des questions de sécurité qui présenteront leur point de vue sur la manière d'aborder les problèmes de sécurité dans la région. Les participants formuleront ensuite des recommandations qui seront présentées lors du deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme.

La réunion-débat portera sur deux des objectifs stratégiques de la Stratégie de l'UIP 2022-2026 : renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces ; et favoriser l'action parlementaire collective. Les discussions se concentreront sur le soutien collectif aux parlements du Sahel, dans la mesure où ces derniers sont les acteurs clés de la représentation et de la protection des droits des citoyens. En renforçant leur rôle, les parlements du Sahel seront en mesure de remplir plus efficacement leur mandat. En outre, *L'Appel* est piloté par un secrétariat conjoint composé de représentants de l'UIP et de diverses organisations parlementaires régionales.

4. Date et lieu

La réunion se tiendra le 11 mars 2023, de 14 h 30 à 17 h 30, en marge de la 146^e Assemblée de l'UIP à Manama (Bahreïn).

5. Résultats escomptés

Les recommandations issues de la réunion seront présentées lors du deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme. Les recommandations devraient permettre de répondre à plusieurs questions, par exemple :

- Quel rôle les parlements et les parlementaires peuvent-ils jouer pour améliorer la situation sécuritaire au Sahel ?
- Comment les parlements peuvent-ils mettre à profit leurs fonctions budgétaire, législative et de contrôle pour renforcer l'appareil sécuritaire dans leurs pays respectifs ?
- Comment les parlements peuvent-ils améliorer leur contrôle sur les forces armées pour éviter les dommages collatéraux parmi les civils susceptibles d'accroître la radicalisation ?
- Quelles mesures la communauté internationale peut-elle prendre pour renforcer les États des pays du Sahel en prenant soin d'éviter les erreurs du passé ?
- Quels projets pilotes peuvent être mis en place pour ramener la paix au Sahel ? Où doivent-ils être déployés ? Quel doit être leur objectif ?
- Comment renforcer les structures et systèmes de sécurité pour améliorer la sécurité sur le terrain ? Quels aspects doivent être améliorés concernant le recrutement, la formation et la motivation du personnel de ces structures et systèmes, ainsi que les mesures incitatives proposées à leur personnel, afin d'améliorer l'efficacité des opérations ?
- Comment mieux intégrer dans les réponses sécuritaires les civils et les populations touchés par la violence afin d'améliorer l'efficacité de ces réponses et d'accroître la confiance des citoyens ?
- Comment renforcer la coordination entre les acteurs de la sécurité et les autres parties prenantes qui travaillent sur les causes de l'insécurité ?

- De quel type de soutien les gouvernements et les populations ont-ils besoin pour endiguer la montée de la violence et la dégradation de la situation sécuritaire ?
- Comment les États peuvent-ils mieux gérer les déplacements forcés et les réfugiés dans la région ?
- Comment évaluer l'impact réel des différentes activités mises en œuvre ?
- Quels mécanismes de coordination les différentes parties prenantes sont-elles parvenues à mettre en place ?
- Que peut-on faire pour renforcer la résilience des sociétés sahéliennes face à la menace sécuritaire et à la violence ?
- De quoi les gouvernements ont-ils besoin pour contrôler efficacement leurs territoires et garantir la sécurité de leurs populations ?

6. Contact

Pour toute demande d'information générale ou spécifique, merci de contacter le Programme de l'UIP de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent à l'adresse counter-terrorism@ipu.org, en mettant systématiquement en copie ct-assistant@ipu.org.